1. Puis-je envoyer ma candidature directement à Mitacs ou à une université canadienne ?

Non. Les dossiers doivent être déposés via la [plateforme GRA de l’UGA](https://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr/index.php?option=com_emundus&view=programme&cid=52&Itemid=1521).

1. Les étudiants souhaitant obtenir une bourse GRA pour leur Master 1 devront postuler alors qu'ils sont encore étudiants de premier cycle (troisième année). Est-ce possible?

Oui. Les étudiants peuvent postuler à l'avance tant qu'ils détiennent le statut approprié (M1, M2, Doctorant ou Post-doc) au moment du stage.

1. Y a-t-il une limite d'âge pour les candidats au programme GRA?

Non. Il n’y a pas d’âge limite mais les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans.

1. Peut-on avoir une bourse GRA deux fois ?

Non. En revanche, il est possible d’avoir une bourse GRI puis une bourse GRA.

1. Qui dois-je informer si je souhaite postuler à la bourse GRA ?

Au-delà des superviseur.e.s UGA et Canadien, il faut échanger et obtenir un avis (voir modèle de lettre d’avis) des responsables des structures de rattachement :

* Master 1 et Master 2
* Avis circonstancié co-signé par le responsable pédagogique du parcours de Master et par le référent pédagogique Relations Internationales de la composante/école (1 page)
* Avis circonstancié du directeur/directrice du laboratoire de rattachement du superviseur UGA (1 page)
* Doctorants
* Avis circonstancié du directeur/directrice de l’Ecole Doctorale de rattachement du candidat (1 page)
* Avis circonstancié du directeur/directrice du laboratoire de rattachement du candidat (1 page)
* Post-doctorant.e.s : Avis circonstancié du directeur/directrice du laboratoire de rattachement du candidat
1. Comment obtenir des informations détaillées sur les modalités de financement ?

Le financement sera géré par l’université d’accueil qui le versera selon ses modalités aux lauréats. Il faut donc demander au superviseur de l’université d’accueil toutes les précisions. Et il faut co-construire le budget de la proposition avec l’aide des deux superviseurs.

1. Les « frais de recherche » (jusqu'à 1 500 $ CAN) peuvent-ils être considérés comme obligatoires par les universités canadiennes? Cela peut être décidé au cas par cas par les candidats avec leurs superviseurs?

En effet, cela peut être décidé au cas par cas. Les coûts de recherche doivent être liés aux activités du stage et donc, sont spécifiques à chaque projet. L'université ne peut pas prélever des coûts de gestion sur la subvention. Les professeurs et les stagiaires peuvent allouer jusqu'à 1 500 CAD aux dépenses de recherche spécifiques dans le cadre du projet, par exemple, si c'est un projet en laboratoire et si des fournitures sont nécessaires. Mais la totalité de la bourse peut aussi être dédiée aux frais de séjour et voyage.

1. Ai-je besoin d’un permis de travail au Canada ?

Les stagiaires qui entrent au Canada doivent posséder un permis de travail valide dans le cadre du Programme de mobilité internationale ou démontrer qu'ils sont dispensés de demande de permis de travail. L'université d'accueil canadienne identifie le programme d'immigration qui sera utilisé pour soutenir le stagiaire et le confirme auprès de Mitacs. Les lauréats sont responsables des démarches administratives et d’immigration. Attention : dans le contexte du Covid 19 il y a des délais de traitement dans les demandes d’immigration.

1. Quel sera mon statut auprès de l’université canadienne ? Quels sont les modalités d’accueil ?

Le statut au sein de l’université Canadienne et les modalités d’accueil sont spécifiques à chaque université. Le candidat doit vérifier ces conditions avec le superviseur de l’université d’accueil.

1. Les universités canadiennes aideront-elles les candidats avec les demandes de visa?

Les universités canadiennes aideront généralement à cela. Cependant, la politique de chaque université est unique. Nous encourageons les stagiaires à contacter directement l'université pour en savoir plus sur leur politique d'immigration. Pour plus d'informations sur la façon de contacter l'université de leur choix après avoir reçu la lettre de résultat, les lauréats peuvent écrire à international@mitacs.ca.

1. Y a-t-il un délai pour le démarrage de la mobilité une fois que le candidat est retenu ?

Tous les séjours devront démarrer au plus tard 12 mois après la réception de la lettre de notification de résultats de Mitacs.

1. Est-il possible de cumuler les financements ?

Oui, cela est possible. Mais la commission d’évaluation sera sensible au cumul de financements. Les candidats ayant déjà reçu un financement IDEX ne sont pas prioritaires.

1. Les étudiants grenoblois obtiendront-ils des crédits universitaires pour leurs stages de recherche au Canada?

Les étudiants grenoblois doivent rester inscrits à plein temps à Grenoble pendant leur stage de recherche. Il appartiendra au candidat - avec la composante d’attache à Grenoble - de déterminer si et comment cela se traduit par des crédits universitaires.

1. Est-il possible de postuler à un stage au sein des hôpitaux au Canada ?

Les stages au sein des hôpitaux ne sont pas éligibles.

1. Comment rentrer en contact avec les universités canadiennes afin d’identifier un superviseur Canadien ?

Mitacs n’aide pas les candidats à rentrer en contact avec des professeurs Canadiens. Il est recommandé que le contact avec les professeurs canadiens soit établi par le superviseur UGA et qu’ils identifient ensemble s’ils souhaitent mettre en place des échanges d’étudiants.

1. Est-il nécessaire de demander la validation du dossier GRA à l’université Canadienne ? Quel document doit-elle fournir pour prouver le soutien au candidat GRA?

Oui, il faut obtenir la validation de l’université canadienne. Le service de recherche doit approuver le projet en signant le formulaire de demande. Il faut pour cela contacter le représentant local de Mitacs. Voir liste des [responsables du développement des affaires de Mitacs](https://www.mitacs.ca/fr/contactez-nous/developpement-des-affaires)  auprès des universités canadiennes.

1. Un candidat peut être éligible à un financement GRA si son stage doit durer plus de 24 semaines? 30 semaines par exemple?

La bourse offre 6 000 $ canadiens pour un projet de 12 à 24 semaines. Mitacs ne s’oppose pas à ce que les candidats réalisent des stages plus longs au Canada. Mais ils doivent s'assurer, en lien avec l'université canadienne, qu'ils ont le visa et les fonds appropriés et que l'université canadienne accepte ce délai supplémentaire.

1. Les ATER sont-ils éligibles en tant que post-doc?

Non, la bourse GRA cible les étudiants de M1 et M2, les doctorants et les Post-docs.

1. Un candidat peut-il postuler s'il est déjà au Canada?

Si le candidat est déjà au Canada, il ne sera pas admissible au GRA. Une partie du financement du GRA comprend une allocation pour les voyages et le programme est conçu pour faciliter les stages internationaux entre le Canada et les pays partenaires. Cependant, en fonction de son statut, le candidat pourrait être en mesure de postuler pour un programme différent. Veuillez contacter Mitacs pour plus d’informations.

1. À quelles formations et/ou activités éducatives les stagiaires de Mitacs ont-ils accès ?

Les stagiaires Mitacs ont accès à des cours de formation on-line gratuits proposés par Mitacs. Les lauréats peuvent trouver une liste complète des cours et plus d'informations sur les modalités d’inscription sur le site web de Mitacs : <https://www.mitacs.ca/en/programs/training/training-courses>